

Rôles et mandats des psychologues et des neuropsychologues en centre hospitalier et soins de longue durée

Le psychologue est habilité à évaluer le fonctionnement psychologique et mental de la personne et sur cette base déterminer, recommander et effectuer des interventions et des traitements. Ses interventions s'adressent directement aux personnes hébergées en centre hospitalier et soins de longue durée (CHSLD), à leur famille ou à leurs proches, mais aussi indirectement, notamment en participant à la gestion des symptômes comportementaux et psychologiques liés à la démence ou à d'autres manifestations comportementales importantes (souvent associés à un diagnostic en santé mentale), en contribuant à l'amélioration du milieu de vie et en apportant soutien et conseils aux équipes interdisciplinaires.

L'évaluation du fonctionnement psychologique et mental initiale, ou en continu, sert entre autres à :

- dresser un profil des ressources et capacités, notamment sur le plan cognitif, identifier la présence de troubles particuliers comme l'anxiété, la dépression ou les troubles de la personnalité;
- dégager les impacts de ce qui précède sur la capacité de la personne à :
 - faire les deuils qu'impliquent les pertes vécues;
 - s'intégrer dans son milieu de vie;
 - interagir avec les proches ou aidants naturels, les autres personnes hébergées et le personnel soignant;
 - prendre soin d'elle-même et de ses biens;
 - consentir à des soins complexes;
- déterminer la nature et le mode des interventions qui peuvent être faites.

Le psychologue peut ensuite intervenir directement auprès des personnes hébergées elles-mêmes ou encore auprès des proches et des aidants naturels affectés par la condition de la personne hébergée et qui, en raison de leur dynamique relationnelle, ont un impact important sur le vécu de celle-ci et sur son intégration dans son milieu de vie.

Le psychologue fait partie de l'équipe interdisciplinaire et il partage ses connaissances sur le fonctionnement psychologique et mental et sur les impacts potentiels sur les comportements des personnes hébergées de l'environnement physique et social, des pertes cognitives ou de la démence, de même que de la personnalité et du tempérament. Ainsi, il contribue à :

- l'élaboration de plans d'interventions ou de soins qui prennent en compte les besoins, désirs et motivations des personnes hébergées et qui misent sur leurs ressources et capacités dans le but de faciliter leurs rapports aux autres, de favoriser leur autonomie, d'assurer leur sécurité et d'améliorer leur qualité de vie;

- l'élaboration de stratégies d'intervention et de prévention relativement à des situations à risque ou en situation de crise (adoption de méthodes et d'attitudes qui soient le moins coercitives possible et qui risquent le moins d'être perçues comme menaçantes par les personnes hébergées);
- l'élaboration de mesures non pharmacologiques (contrer la surconsommation de médicaments ou l'utilisation de médicaments qui ne sont plus pertinents) visant à prévenir ou ralentir les pertes anticipées, à compenser les manifestations dépressives ou d'anxiété, à contenir les comportements problématiques, perturbateurs ou agressifs.

Sur le plan des interventions indirectes, le psychologue peut aider les personnes hébergées, le personnel traitant et les équipes de soins en faisant des recommandations ou en intervenant sur ce qui, dans le milieu, génère ou maintient la souffrance psychologique (solitude, angoisse, détresse...) ou des comportements problématiques.

En tant que consultant, le psychologue se consacre :

- à l'amélioration de la compréhension qu'ont ses collègues des limites, besoins et capacités des personnes hébergées et de leurs proches, de ce qu'ils vivent et ressentent, des impacts sur les comportements que peuvent avoir l'environnement physique et social, les pertes cognitives ou la démence et la personnalité ou le tempérament;
- au développement ou à l'amélioration des compétences ou des habiletés de ceux qui interagissent au quotidien avec les personnes hébergées et leurs proches;
- à l'ajustement ou à l'adaptation de l'environnement physique et social aux besoins émotionnels et affectifs des personnes hébergées.

Il peut également :

- donner de la formation au personnel (et aux bénévoles), à la famille et aux proches aidants sur des sujets comme les symptômes psychologiques, les pertes cognitives, les comportements problématiques;
- enseigner aux intervenants l'utilisation d'approches adaptées;
- donner des avis et conseils aux gestionnaires relativement au climat de la résidence, aux relations interpersonnelles et autres;
- offrir du soutien au personnel (et aux bénévoles), souvent confrontés à l'impuissance, bouleversés par ce dont ils sont témoins et par ce qu'ils vivent dans leurs relations avec les personnes hébergées.